



25.03.2019

Motion

Sobriété dans les services

Cette motion fait suite à la Résolution Interpartis de Déclaration d'urgence climatique. Elle s'inscrit dans une volonté de faire tout ce qui est possible, quelle que soit l'échelle, pour diminuer l'impact de la collectivité sur l'environnement.

La motion demande dans un premier temps à la Commune d'établir un répertoire de toutes les opérations, dans tous les services, qui émettent du CO2 ou des déjections susceptibles d'endommager les sols, l'air et le vivant.

En fonction du résultat de ce répertoire, il s'agit dans un deuxième temps, en associant les éventuels partenaires privés, de retrancher toutes les opérations qui ne sont pas essentielles et vitales, y compris celles qui impliquent une diminution des standards de confort et une modification des habitudes.

Chauffage des bâtiments, mobilité et transport, utilisation de machines, systèmes d'éclairage, entretien urbain, matériaux de construction et de rénovation, placements financiers : tous les domaines sont concernés par cet objectif de sobriété.

Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un chantier conséquent. Nous demandons ainsi que le répertoire et des mesures prioritaires les plus simples soient accomplies dans le délai de la motion. Puis, dans les meilleurs délais en fonction des ressources humaines disponibles, que soient retranchées scrupuleusement toutes les opérations visées par cette motion.

Pour l'Alternative de Gauche

Camille Rebetez